

Communiqué de presse

11 février 2026

Publication de nouvelles données : l'outil de suivi des salaires de la BCE continue de suggérer une normalisation des tensions sur les salaires négociés en 2026

- L'outil de suivi des salaires de la BCE a été actualisé avec les accords salariaux signés jusqu'à mi-janvier 2026 ; l'horizon prospectif reste inchangé à fin décembre 2026
- Les informations prospectives continuent d'indiquer que la croissance des salaires négociés se stabilisera au-dessous de 3 % d'ici fin 2026
- L'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés s'établit à 3,0 % en 2025 et à 2,7 % en 2026

L'outil de suivi des salaires de la Banque centrale européenne (BCE), qui couvre les accords collectifs de salaires en vigueur, indique une croissance des salaires négociés incluant les paiements ponctuels lissés de 3,2 % en 2025 (sur la base d'une couverture de 49,9 % des salariés dans les pays participants) et de 2,4 % en 2026 (sur la base d'une couverture de 33,1 %). Par rapport aux [données publiées en décembre 2025](#), l'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels lissés a été révisé à la hausse de 0,1 point de pourcentage pour 2026. L'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés indique une croissance des salaires négociés de 3,0 % en 2025 et de 2,7 % en 2026. L'outil de suivi des salaires excluant les paiements ponctuels indique un ralentissement de la croissance des salaires négociés, de 3,9 % en 2025 à 2,7 % en 2026 (révisé à la hausse de 0,1 point de pourcentage pour 2026).

L'outil global de suivi des salaires de la BCE est mieux adapté pour décrire la dynamique trimestrielle ou mensuelle des salaires négociés dans la mesure où il lisse les paiements ponctuels au fil du temps. Dans le même temps, l'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés est mieux adapté pour décrire la dynamique annuelle, en garantissant que les paiements ponctuels ne sont pas lissés deux fois lors de l'élaboration des résultats annuels.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : <https://www.ecb.europa.eu>

Pour 2026, l'outil global de suivi des salaires de la BCE s'établit à 2,1 % pour le premier semestre et à 2,7 % pour le second semestre. La trajectoire ascendante des salaires en cours d'année est liée à la dissipation de l'effet baissier mécanique des paiements ponctuels importants effectués en 2024, mais pas en 2025. Ces effets mécaniques devraient pratiquement disparaître au cours de 2026, et l'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels (lissés et non lissés) et celui les excluant devraient converger à mesure que ces paiements deviennent moins pertinents. L'outil de suivi des salaires de la BCE suggère également une plus faible dispersion des tensions sur les salaires négociés entre les différents pays de la zone euro en 2026 par rapport aux années précédentes.

L'outil de suivi des salaires de la BCE qui inclut les paiements ponctuels non lissés reflète également des perspectives plus stables et moins volatiles pour la croissance des salaires négociés en 2026 (2,9 % au premier semestre, 2,6 % au second semestre) par rapport aux années précédentes. L'outil de suivi des salaires excluant les paiements ponctuels s'établit à 2,7 % pour le premier et le second semestre 2026, suggérant également une dynamique plus modérée des salaires de base négociés que les années précédentes. La couverture des salariés pour 2026 est de 37,1 % pour le premier semestre et de 29,2 % pour le second semestre. Pour plus de détails, cf. graphique 1 et tableau 1.

Pour cette publication de données, l'horizon prospectif de l'outil de suivi des salaires reste inchangé à décembre 2026. Comme de nouveaux accords sont en train d'être conclus et que la couverture des contrats allant au-delà de 2026 augmente progressivement, l'horizon prospectif de l'outil de suivi des salaires sera prolongé jusqu'au premier trimestre 2027 dans la publication de données de juillet 2026.

Dans l'ensemble, l'outil de suivi des salaires de la BCE peut faire l'objet de révisions, et sa composante prospective ne doit pas être interprétée comme une prévision, car elle prend en compte uniquement les informations actuellement disponibles pour les accords collectifs en vigueur. En outre, l'outil de suivi des salaires de la BCE ne suit pas précisément l'indicateur de croissance des salaires négociés, et des écarts sont à prévoir au fil du temps. Pour une évaluation plus complète des évolutions des salaires dans la zone euro, veuillez consulter les [projections macroéconomiques de décembre 2025 établies par les services de l'Eurosystème pour la zone euro](#), qui indiquent un taux de croissance annuel de la rémunération par tête dans la zone euro de 4,0 % en 2025 et de 3,2 % en 2026.

La BCE publie quatre indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des neuf pays participants de la zone euro sur le [portail de données de la BCE](#).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

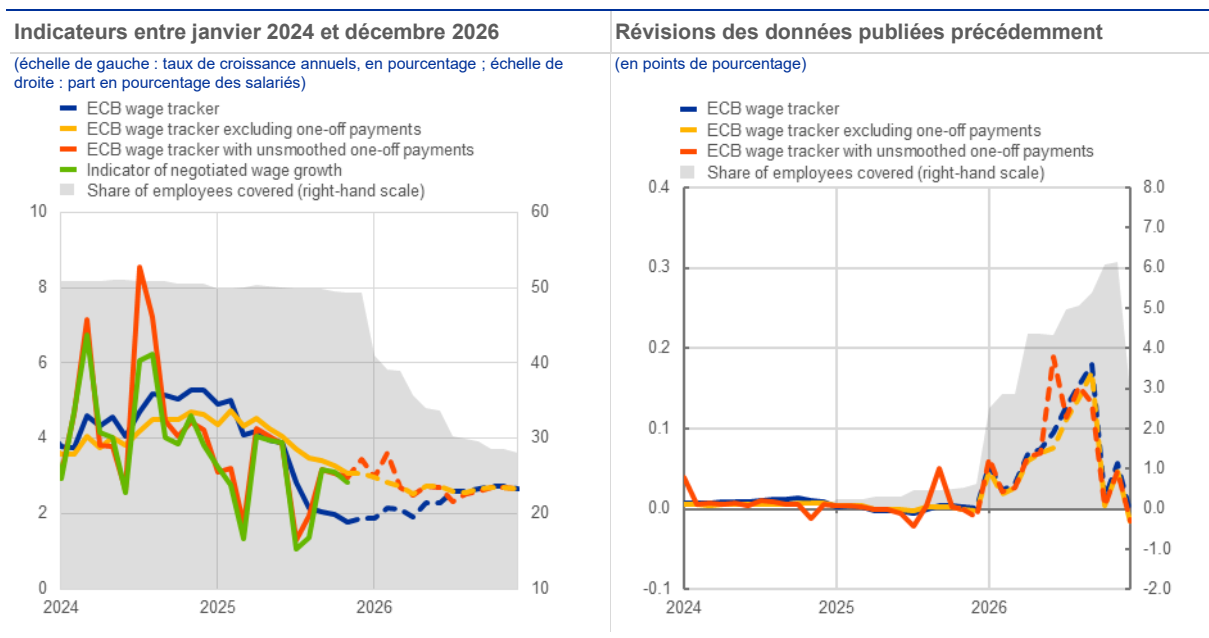
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Graphique 1

Outil de suivi des salaires de la BCE : signaux prospectifs pour les salaires négociés et révisions des données publiées précédemment



Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank, Suomen Pankki – la Banque de Finlande, Confédération des industries finlandaises, Statistics Finland et Eurostat. L'indicateur de la croissance des salaires négociés est calculé à l'aide des données du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, de la Deutsche Bundesbank, du ministère espagnol du Travail et de l'Économie sociale, de la Banque de France, de l'Institut national italien des statistiques (ISTAT), de Statistics Netherlands, de Statistics Austria, de Statistics Finland, de Haver Analytics et d'Eurostat.

Notes : La méthodologie utilisée pour l'indicateur prospectif en France a été actualisée depuis la publication des données de décembre 2025. Auparavant, tous les contrats pour lesquels aucun nouvel accord n'avait été conclu étaient inclus dans l'indicateur, en supposant une croissance nulle des salaires. La nouvelle approche suppose que seule une partie de ces contrats affichera une croissance nulle des salaires, cette part s'appuyant sur l'évolution au cours de l'année précédente. Cela vise à fournir une évaluation plus précise des tensions sur les salaires négociés en période d'écarts dans le renouvellement des accords, afin d'éviter des révisions importantes dans les futures publications de données (les détails sont disponibles dans les métadonnées).

Les lignes en pointillés représentent des informations prospectives (qui ne sont pas encore disponibles pour l'indicateur de la croissance des salaires négociés). Les dernières observations se rapportent à décembre 2026 pour les indicateurs de suivi des salaires de la BCE (partie gauche), à novembre 2025 pour l'indicateur de la croissance des salaires négociés (partie gauche) et à décembre 2026 pour les révisions des données publiées précédemment (partie droite).

Que révèlent les quatre indicateurs ?

- **L'indicateur global de suivi des salaires de la BCE** est un outil de suivi de la croissance des salaires négociés qui inclut les paiements ponctuels prévus dans les accords issus de la négociation collective, tels que ceux liés à la compensation de l'inflation, aux primes ou aux rémunérations rétroactives, qui sont lissés sur 12 mois.
- **L'indicateur de suivi des salaires de la BCE excluant les paiements ponctuels** reflète l'ampleur des hausses structurelles (ou permanentes) des salaires négociés.
- **L'indicateur de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés** est construit à l'aide d'une méthodologie qui, en termes de sources de données et de

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

méthodologie statistique, est comparable sur le plan conceptuel, mais pas nécessairement identique, à celle utilisée pour l'indicateur de croissance des salaires négociés de la BCE.

- **La part des salariés couverts** correspond au pourcentage de salariés dans les pays participants qui sont directement couverts par les données de l'outil de suivi des salaires de la BCE. Cet indicateur fournit des informations sur la représentativité des signaux relatifs à la croissance sous-jacente des salaires (négociés) tirés de l'ensemble des indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des pays participants. La couverture des salariés diffère d'un pays à l'autre et au sein de chaque pays au fil du temps (cf. tableau 2 pour plus de détails).

Tableau 1**Outil de suivi des salaires de la BCE : synthèse**

(pourcentages)

	Outil de suivi des salaires de la BCE			Couverture
	Indicateur global	Avec paiements ponctuels non lissés	Hors paiements ponctuels	Part des salariés (en %)
2013-24	2,2	2,3	2,1	49,5
2025	3,2	3,0	3,9	49,9
2026	2,4	2,7	2,7	33,1
T1 2025	4,7	2,7	4,5	50,0
T2 2025	4,0	4,1	4,3	50,2
T3 2025	2,3	2,1	3,5	49,9
Octobre 2025	2,0	3,1	3,3	49,4
Novembre 2025	1,8	3,0	3,1	49,4
Décembre 2025	1,9	3,4	3,1	49,4
Janvier 2026	1,9	3,0	3,0	41,1
Février 2026	2,2	3,6	2,8	39,1
Mars 2026	2,1	2,7	2,7	38,9
T2 2026	2,2	2,6	2,7	34,5
T3 2026	2,6	2,5	2,6	29,9
T4 2026	2,7	2,7	2,7	28,5

Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank, Suomen Pankki – la Banque de Finlande, Confédération des industries finlandaises, Statistics Finland et Eurostat.

Notes : Les indicateurs de suivi des salaires de la BCE reflètent la croissance annuelle des salaires négociés en pourcentage. La couverture est définie comme la part, en pourcentage, des salariés dans les pays participants. Les lignes présentant des valeurs en italique et en gras se rapportent à l'aspect prospectif des indicateurs correspondants. Les données sont susceptibles d'être révisées.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Tableau 2**Couverture des salariés par pays**

(part des salariés dans chaque pays, en pourcentage)

	<i>Belgique</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Grèce</i>	<i>Espagne</i>	<i>France</i>	<i>Italie</i>	<i>Pays-Bas</i>	<i>Autriche</i>	<i>Finlande</i>	<i>Zone euro</i>
2013-24	38,2	42,5	10,7	62,4	52,1	48,7	64,1	60,4	66,3	49,5
T1 2025	44,7	45,0	19,2	49,1	56,2	47,4	62,5	77,5	62,5	50,0
T2 2025	44,8	45,9	16,7	49,1	56,2	47,7	62,0	76,4	62,6	50,2
T3 2025	44,8	46,0	10,3	48,9	56,0	47,6	61,6	76,1	62,7	49,9
T4 2025	44,8	45,8	10,3	48,6	54,4	47,5	61,4	75,7	62,4	49,4
T1 2026	44,9	41,2	10,1	27,9	33,6	46,0	57,4	61,1	62,3	39,7
T2 2026	44,8	35,0	9,9	26,5	21,4	45,8	56,0	48,0	62,2	34,5
T3 2026	44,8	27,1	9,8	22,9	16,3	45,7	52,4	42,2	59,7	29,9
T4 2026	44,7	26,5	9,8	22,3	12,7	44,7	49,3	40,3	57,5	28,5

Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank, Suomen Pankki – la Banque de Finlande, Confédération des industries finlandaises, Statistics Finland et Eurostat.

Notes : L'agrégat de la zone euro se compose des neuf pays qui participent à l'outil de suivi des salaires. La couverture montre la vigueur relative des signaux salariaux pour chaque pays et la zone euro. La moyenne historique est calculée à partir de janvier 2015 pour la Finlande, janvier 2016 pour la Grèce et février 2020 pour l'Autriche. Pour les autres pays, elle est calculée de janvier 2013 à décembre 2024. Les lignes présentant des valeurs en italique et en gras se rapportent à l'aspect prospectif de l'indicateur. Les données sont susceptibles d'être révisées.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Benoit Deeg](#)

au : +491721683704

Notes :

- L'outil de suivi des salaires de la BCE résulte d'un partenariat de l'Eurosystème qui réunit actuellement la BCE et neuf banques centrales nationales de la zone euro : la Banque Nationale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Nederlandsche Bank, l'Oesterreichische Nationalbank et Suomen Pankki – la Banque de Finlande. Il est fondé sur une base de données très granulaire des accords de négociation collective en vigueur pour la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche et la Finlande. L'outil de suivi des salaires peut contribuer à l'évaluation des tensions sur les salaires dans la zone euro.
- La méthodologie de l'outil de suivi des salaires utilise une approche d'agrégation double. Premièrement, il agrège les informations très granulaires relatives aux accords issus de la négociation collective et construit les indicateurs de suivi des salaires au niveau des pays en utilisant les informations sur la couverture des salariés pour chaque pays. Deuxièmement, il utilise ces informations pour construire l'agrégat pour la zone euro en utilisant des pondérations variables dans le temps fondées sur la rémunération totale des salariés dans les différents pays participants.
- Dans la mesure où la nature prospective de l'indicateur dépend de la base de données des accords issus de la négociation collective sous-jacente, les signaux salariaux doivent toujours être considérés comme dépendant des informations disponibles à un moment donné et donc susceptibles d'être révisés. Cela est particulièrement pertinent au tournant de l'année, car de nombreux accords sont signés ou renouvelés au premier trimestre dans certains pays.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

- Les résultats présentés dans le présent communiqué de presse ne représentent pas le point de vue des organes de décision de la BCE.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France